PROPHYLAXIE DE LUTTE CONTRE LES INSECTES EN ELEVAGE

La FCO, maladie virale transmise par un moucheron de type *culicoïde*, est l'occasion de rappeler les règles de base de la prophylaxie de lutte contre les insectes en élevages, et en particulier des mouches, l'objectif étant de limiter les effets d'une expansion probable de la FCO vers nos régions de l'Ouest.
En effet, même si la ou les espèces de *culicoïdes* impliquée dans l'épidémie actuelle ne sont pas encore précisément connues, et que l'efficacité des moyens de luttes est par conséquent encore difficile à apprécier, tous les moyens visant à contrôler les populations de mouches, et en particulier ceux orientés vers la **lutte contre les gîtes larvaires** (à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des bâtiments) auront un effet positif. Au travers le contrôle de la population des moucherons il s'agit donc d'essayer de limiter à la fois la propagation de la maladie et l'apparition des symptômes.

En pratique, 3 objectifs complémentaires sont visés :

- **Diminuer les lieux de vie des mouches, et surtout des lieux de ponte (hygiène)**
- **Limiter les lieux de vie des larves et détruire les larves (préventif)**
- **Eliminer les mouches d'hiver avant la prolifération**

1 - DIMINUER LES LIEUX DE VIE ET CYCLES DE REPRODUCTION

La propreté des bâtiments d'élevages et des abords ainsi qu'une bonne ventilation et aération du bâtiment contribuera au contrôle du nombre d'insecte et à une meilleure efficacité des insecticides.

⇨ Quelques règles à respecter

- ✓ Bâtiments et abords propres et secs, sans eaux stagnantes ;
- ✓ Nettoyages des allées, des principaux endroits de rassemblement d'animaux, des lieux d'accumulation des fumiers, des recoins et anfractuosités de l'étable ;
- ✓ Nettoyage régulier des auges, des points d'abreuvement et des aires d'entreposage de nourriture;
- ✓ Ramasser la nourriture gâtée ou renversée, en particulier le fourrage humide ;
- ✓ Entreposer fumier et fourrage à l'écart de l'étable ;
- ✓ Vérification des abreuvoirs (pas de fuite) ;
- ✓ Absence de résidu de lait autour des veaux.
- ✓ Propreté des abords de silo d'ensilage, couvrir l'ensilage;

2 - DETRUIRE LES LARVES

L'objectif est d'agir contre l'évolution des œufs avant qu'ils ne se transforment en moucheron :

- ✓ en traitant avec un produit larvicide agréé le fumier et autres sites de reproduction (le long des murs, sous les auges et mangeoires, autour des poteaux…)
- ✓ par des opérations de curage et de lavages des locaux et du matériel, suivi d'une désinfection.

3 - DETRUIRE LES MOUCHES D'HIVER

Les individus adultes vont contribuer à pérenniser le cycle de reproduction ; il faut donc s'attacher à :

- ✓ capturer les mouches par des pièges collants, ou destructeurs électrique, aux endroits de rassemblement des mouches (ne pas oublier d'inspecter les pièges 1 fois par semaine et de les remplacer au besoin); des brasseurs d'air peuvent aussi être utilisés pour créer un milieu défavorable aux insectes ;
- ✓ maintenir une litière sèche pour limiter le taux de survie des larves d'hiver.

4 - LA LUTTE CHIMIQUE

Elle est basée sur l'utilisation de produits insecticides d'origine naturelle ou de synthèse. Dans le cas de la FCO, en l'absence de produit disposant d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) spécifique dans l'indication *culicoïde sp*, **les textes préconisent l'utilisation de produits à base de pyréthrinoïdes.**

En outre, le choix de l'insecticide dépend de l'usage que l'on veut en faire. On distingue 3 types de produits en fonction de leur usage : produits de traitement des bâtiments, des stockages de déjection ou des animaux.

Concernant les *culicoïdes*, les adultes pondant des œufs en permanence jusqu'à l'arrivée du froid (<10°C), le traitement des lieux de pontes est essentiel : il faudra donc **utiliser un produit larvicide.**

LES INSECTICIDES	
Traitement* des bâtiments	Pour les parois de bâtiment: o utiliser un **adulticide** homologué (AMM) prévu pour une application murale o **Traiter en l'absence d'animaux,** sur paroi propre o Ne pas pulvériser la solution sur les aliments Pour les litières : o Utiliser un **produit larvicide** homologué (AMM) prévu pour une application sur les litières
Traitement* des stockages de déjections et litières	Utiliser de **préférence un produit larvicide** homologué (AMM)
Traitement des animaux	Les produits pour le traitement des animaux sont soumis à ordonnance et relève de la compétence vétérinaire. Les traitements réalisés doivent être inscrits dans le carnet sanitaire

*liste officielle des produits agréés consultable sur le site du Ministère de l'Agriculture:

http://e-phy.agriculture.gouv.fr/usa/50991110.htm

Pour que le traitement soit efficace il faut :

- ✓ **Traiter des locaux propres**
- ✓ **Utiliser des produits homologués (AMM)**
- ✓ **Bien suivre le mode d'emploi**
- ✓ **Ne pas mélanger les produits entre eux ou avec d'autres produits**
- ✓ **Traiter en même temps les bâtiments et les animaux avec les produits adaptés**

Précautions liées à l'utilisation des insecticides :

- ✓ Entreposer les produits en lieu sûr dans leur emballage d'origine de façon à ne pas contaminer le lait, les aliments ni l'eau
- ✓ Lors de l'utilisation porter les équipements de protection adéquate